



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 101548

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la nécessité de mieux informer les Franciliens de l'existence du logo « Saveurs Paris Île-de-France ». Créé le 17 février 2011, ce logo a pour objectif de valoriser et de promouvoir les produits d'Île-de-France. En effet, l'Île-de-France est un territoire pour moitié agricole où l'on dénombre 5 000 agriculteurs et quelque 15 000 entreprises artisanales et agroalimentaires. Pour arborer la marque « Saveurs Paris Île-de-France », ces professionnels s'engagent à valoriser le patrimoine régional, à préserver l'environnement régional et à dynamiser l'économie régionale en maintenant l'emploi dans la région. Il lui demande donc que les Franciliens puissent être informés à la fois de l'existence de ce logo et des garanties qu'il offre aux consommateurs.

Texte de la réponse

La marque « Saveurs Paris - Île-de-France », lancée en février 2011 par la région et le CERVIA, a pour objectif de valoriser les produits alimentaires issus d'Île-de-France. Elle s'inscrit dans le cadre de démarches régionales, dont la garantie relève de leurs promoteurs. Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine, quant à eux, représentent les seuls outils de valorisation des produits alimentaires pour lesquels l'État a pour mission d'apporter des garanties au consommateur. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a mis en place des outils de promotion et de communication sur ces signes officiels. Il est, par ailleurs, à noter que la préservation et la promotion du patrimoine alimentaire et culinaire français constituent un des objectifs fixés au programme national pour l'alimentation, présenté le 28 septembre 2010 devant le Conseil national pour l'alimentation : il est prévu notamment, dans ce cadre, de consolider un inventaire du patrimoine alimentaire et culinaire. À la prochaine rentrée scolaire, les étudiants de l'enseignement agricole auront pour travail de collecter des données sur ce sujet afin de les valoriser auprès du grand public via un portail Internet et une application de téléphonie mobile. Les produits de la région Île-de-France seront ainsi mis à l'honneur à cette occasion.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101548

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2128

Réponse publiée le : 10 mai 2011, page 4796